

Le Comité central de Neuchâtel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1904)**

Heft 48

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Comité central de Neuchâtel

expédiera les affaires jusqu'à la transmission des pouvoirs.

Il recevra les propositions des sections, les dépouillera et fera procéder au vote sur le nom qui réunira la majorité dans les propositions, et conformément aux Statuts.

Il indiquera le résultat par un bulletin qui paraîtra dès que ce vote sera acquis.

Les sections sont donc priées de se réunir immédiatement afin de pouvoir nous transmettre leurs propositions le plus tôt possible et au plus tard le 20 décembre.

L'Exposition internationale de Munich en 1905

Ainsi que nous l'avons dit déjà, la Confédération a adhéré aux propositions venues de Bavière et a nommé trois commissaires pour organiser une Section suisse des Beaux-Arts à Munich, en juin 1905. La Commission des Beaux-Arts a désigné M. W.-L. Lehmann comme représentant suisse au grand Comité international qui dirige l'exposition, et MM. Wieland et Welti, tous deux à Munich, lui sont adjoints comme membres délégués de cette Commission.

La Commission des Beaux-Arts doit, dans sa prochaine séance des 29-30 novembre, discuter les propositions que lui feront ces trois délégués en vue d'organiser cette section. Il est probable qu'une exposition préliminaire sera faite en Suisse. Le nombre des toiles ne pourra pas être très considérable, car il est douteux que plus de 100 mètres de cimaise soient mis à notre disposition.

Le règlement fédéral qui régit la participation de la Suisse aux expositions étrangères, prévoit un jury de onze membres nommés de la même façon que celui du Salon suisse bisannuel.

Dès que cette organisation sera ébauchée, et cela dépend aussi du Comité central de Munich, qui n'a pas encore commencé ses travaux, les artistes seront avisés par la Commission suisse des Beaux-Arts des conditions générales qui régleront leur participation.

G. J.

Communications du Comité Central.

a) *Élection présidentielle.* — Le dépouillement a eu lieu le 15 août 1904 chez M. Louis de Meuron, peintre, à Marin, près Neuchâtel.

Étaient présents : MM. William Röthlisberger, *secrétaire*, et Pierre Godet, *secrétaire-adjoint du C. C.* ; Louis de Meuron et Gustave de Steiger, membres de la section de Neuchâtel.

M. Röthlisberger préside et M. Godet fonctionne comme scrutateur.

On procède au décompte des bulletins par section :

Bâle	6 bulletins	Munich	2 bulletins
Berne	10 »	Neuchâtel	16 »
Fribourg	4 »	Paris	3 »
Genève	8 »	Tessin	6 »
Lausanne	6 »	Valais	2 »
Lucerne	6 »	Zurich	10 »

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Bulletins retrouvés :	79
M. Gustave Jeanneret	71 voix.
M. Hodler	4 »
M. Gull	3 »
M. Röthlisberger	1 »

M. Gustave Jeanneret, président central sortant de charge et membre de la section de Neuchâtel, est réélu président central de la Société.

La séance est levée.

Le secrétaire central :

William RÖTHLISBERGER.

b) *Présentations pour le jury du Kunstverein.* — Selon l'art. 1^{er} du règlement sur le jury de l'Exposition circulante (Turnus), quatre membres et trois remplaçants doivent être nommés par les artistes exposants. Le Kunstverein fait une liste de propositions aux électeurs. Il est d'usage de tenir compte dans la répartition des noms des trois parties de la Suisse, et si possible des villes où passe le Turnus.

C'est pour suffire à ces conditions que chaque année les artistes suisses sont priés, par notre organe, de désigner une liste de propositions en nombre double, soit de 14 artistes qui pourront être portés pour constituer le jury de cette exposition.

Nous prions donc MM. les présidents de section de nous faire parvenir leur liste avant le 10 décembre 1904.